

CD/1179
22 janvier 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Mandat d'un Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour

"Interdiction des essais nucléaires"

(Adopté à la 637ème séance plénière, le 21 janvier 1993)

Dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement, conformément au paragraphe 120 du Document final, la Conférence du désarmement décide de reconstituer un Comité spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

La Conférence demande au Comité spécial de poursuivre, comme mesure en vue de la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, des travaux de fond sur des questions spécifiques et en corrélation se rapportant à l'interdiction des essais, notamment la structure et la portée ainsi que la vérification et le respect.

Dans le cadre de son mandat, le Comité spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures. En outre, il s'appuiera sur les connaissances et l'expérience accumulées au fil des ans à l'occasion de l'examen, par les organes multilatéraux de négociation successifs et les négociations trilatérales, de la question d'une interdiction complète des essais.

La Conférence demande aussi au Comité spécial de poursuivre l'étude des arrangements institutionnels et administratifs nécessaires pour établir, essayer et exploiter un réseau international de surveillance sismique qui ferait partie d'un système effectif de vérification du respect d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. Le Comité spécial tiendra également compte des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Le Comité spécial fera rapport à la Conférence du désarmement sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1993. Le rapport du Comité devra contenir, entre autres, les recommandations de cet organe concernant la façon de mener le plus efficacement, en 1994, la recherche des objectifs du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires".